

Appel à candidatures pour le soutien aux Cotutelles de thèse franco-allemandes

Bases de soutien :

L'Université franco-allemande (UFA) soutient, à l'instar des cursus intégrés de niveau Licence/Bachelor et Master, le développement de formations doctorales conjointes. Dans ce cadre, elle soutient des doctorant*es inscrits en cotutelle de thèse.

L'objectif du soutien de l'UFA est de fournir une aide aux doctorant*es qui préparent leur thèse dans deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français et l'autre allemand, sous la responsabilité de deux directeurs*trices de thèse (une direction de thèse dans chacun des deux pays), en vue d'obtenir, après une soutenance unique, le grade de doctorat français et allemand.

Le doctorat binational devra respecter les critères suivants :

- qualité scientifique du projet de recherche,
- direction des recherches des doctorant*es par un*une professeur*e d'université français et un*une professeur*e d'université allemand,
- qualité du concept d'encadrement (encadrement spécifique et individualisé, commun aux deux établissements et destiné à élargir la spécialisation et à structurer l'intégration des doctorant*es dans les paysages français et allemand de la recherche).

Le financement des cotutelles de thèse est ouvert à toutes les disciplines.

Modalités de soutien (préparation de la thèse et soutenance) :

L'UFA prend en charge les frais de mobilité pour une durée de trois ans, par le biais d'une allocation d'un montant total de 4 000 euros (déplacement et hébergement pour les séjours dans le pays partenaire, y compris les frais de participation à des colloques ou à des conférences) et du remboursement à hauteur de 1 000 euros maximum des frais de déplacement et d'hébergement liés à la soutenance commune.

Si la totalité de ces 1.000,- € n'est pas dépensée pour la soutenance, les doctorant*es peuvent se déplacer pendant six mois après leur soutenance avec les 1.000,-€ restants le cas échéant. L'établissement qui gère les fonds doit alors nous envoyer, à l'issue de ces six mois, un décompte des dépenses de la soutenance ainsi que des frais de déplacement du/de la doctorant*e (délai : deux mois après l'expiration du délai de six mois de déplacement). Les frais de déplacement doivent être les suivants : Participation à des colloques ou à des manifestations et réunions de suivi avec les directeurs/directrices de thèse, ainsi que les entretiens d'embauche. Les déplacements ne sont pas limités à l'Allemagne ou à la France. Les frais d'impression de la thèse ne peuvent pas être indemnisés.

Etat: 04/2022

Le soutien de l'UFA est cumulable avec les financements de base des thèses, attribués notamment par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) et le MESRI par les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dépôt de la demande de soutien :

La demande de soutien doit être déposée en français ou en allemand auprès de l'UFA, et comporter les éléments suivants :

- le CV du*de la doctorant*e et les copies de ses diplômes,
- une description du projet de thèse,
- une copie de la convention de cotutelle de thèse des établissements contractants,
- le cas échéant, une liste des publications.

La demande de soutien doit être signée par le*la doctorant*e et les directions de thèse.

Procédure:

Il s'agit d'un appel à candidatures permanent. Le dossier de demande peut être déposé dès que la convention de cotutelle de thèse aura été signée par les établissements contractants. La date d'établissement de cette convention ne devra pas être supérieure à un an. Sur demande, l'UFA peut fournir un modèle d'une convention. En cas d'acceptation du dossier, un premier versement de 2 000 euros sera attribué. Un deuxième versement de 2 000 euros sera effectué dès que la date de la soutenance sera connue. Au cas où le*la doctorant*e ait besoin de plus de trois ans pour rédiger sa thèse, il*elle ne pourra plus prétendre au deuxième versement. Dans certains cas motivés, la durée du soutien peut être prolongée pour deux ans maximum. Un montant de 1 000 euros sera réservé aux frais de soutenance. Les justificatifs de dépense pourront être adressés à l'UFA dans un délai de huit mois après la soutenance.

Demande de soutien limitée à la soutenance

Il est possible de déposer une demande de soutien limitée au remboursement des frais de soutenance. Dans ce cas, la demande de soutien doit être présentée au plus tard six semaines avant la soutenance de la thèse.

La demande de soutien doit être transmise à l'UFA par voie postale et voie électronique (mot-clé : cotutelle de thèse) à :

Monsieur le Président de l'Université franco-allemande Villa Europa, Kohlweg 7 66123 Saarbrücken - ALLEMAGNE

promotion-doctorat@dfh-ufa.org

Il n'y a pas de droit acquis au soutien financier de l'UFA. Les recours auprès des tribunaux sont exclus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Carole Reimeringer +49(0)681 938 12-162 reimeringer@dfh-ufa.org Eva-Maria Hengsbach +49(0)681 938 12-124 hengsbach@dfh-ufa.org

Etat: 04/2022